

L'EMERGENCE DES INFIRMIERS EN MILIEU SAPEUR-POMPIER

EPOQUE 9 LA SAGA DES GALONS

1) Entre saga et confusion2) La maison des sapeurs-pompiers de France au complet

1) Entre sage et confusion

Les insignes de grades et les appellations ou entre saga et confusions tout azimut :

Nous ne pouvons pas résister au récit historique et l'analyse fine de Vincent DUBROUS, celui à qui on doit la matrice des formations des personnels des SSSM des SDIS de France, et bien entendu des infirmiers. Pionnier des ISP, fondateur du pool santé à l'ENSOSP, cadre de Santé, Docteur en sciences de l'éducation et de la formation, IADE, nous y reviendrons.

Vincent, au côté de Claude GONZALES a, au moment où l'imbroglio du débat sur les insignes de grades pour les ISP allait au naufrage, rétablit auprès de l'autorité administrative chargée de la conclusion, le bon sens.

Vous ne vous imaginez pas par quels chemins tortueux nous sommes passés, quelles contorsions nous avons été contraints de faire alors que notre sujet principal de l'époque n'était pas de cette nature.

Episode emblématique de la ténacité du tabou, des peurs de certains sur les signes extérieurs du commandement. Ainsi se sont succédé un vide juridique et plusieurs arrêtés ou annexes d'arrêtés d'habillement. La peur de la visibilité ostentatoire à la fois du rang d'officier mais aussi des attributs du « sachant » nécessita de sortir des textes officiels successifs, les uns après les autres abrogés au fur et à mesure de la diminution de l'inquiétude. Chacun était un compromis de circonstance, politiquement correct, en fonction du moment, sauf un qui contre toute attente présenta les dispositions qui avaient été écartées des discussions paritaires avec l'administration centrale. Il fut très vite abrogé mais a accentué le brouillage empêchant la lisibilité du sujet et conduisant à de multiples confusions pas toujours involontaires...



Photo: remise des épaulettes et Képi en drap amarante, aux ISP 62 par l'ancien ministre de l'industrie monsieur KUCHEDA, Jacques BOURGOIS reçoit les épaulettes.

Ainsi, pendant toutes ces années, plusieurs systèmes de galons se sont succédés ou ont cohabités avec des différences notoires d'un département à l'autre et quelquefois au sein du même établissement public : galons de la filière incendie-commandement de sapeurs,



gradés, sous-officiers ou officiers pour les « doubles casquettes »; puis lors de la période de vide juridique 3 modèles d'insignes de fonctions (centre de secours, groupement et chefferie départementale) avec caducée et feuilles de chêne inspirés de l'insigne officiel de la profession (lequel porte en plus la mention République française-santé publique et population).



Photos: dans le cadre premier échantillon de l'insigne de fonction que nous avons proposé en attente; dessin réalisé par le Lieutenant-Colonel Guy DEBIOUL du SDIS 62 (DCD). A droite les insignes de fonctions: ISP de CIS, groupement, infirmier principal (que les fabriquant classique ne souhaitez pas nous fabriquer sauf un Leroy à Nord-en-Fonte dans le 62).



Puis par l'arrêté « d'habillement » du 6 mai 2003 insignes de grades avec un ou deux galons « cul de dé bleu ciel » inspirés des galons des militaires techniciens des hôpitaux des Armées en vigueur à l'époque ;puis la surprise des 3 insignes de grades avec fil(s) de laine argentée ; enfin 3 insignes de grade sur le modèle sous-lieutenant ou lieutenant en 2 versions de galons argent ou or pour les grades respectifs d'infirmier principal et d'infirmier-chef, rejoint par l'insigne de grade d'infirmier d'encadrement sur le modèle de celui de capitaine.

Photo: Insigne de grade ISP, inspiré des galon MITHA.







L'histoire n'est pas finie car les dispositions actuelles seront à réajuster lorsque surviendront les indispensables évolutions statutaires par parité avec la fonction publique hospitalière. En effet, elle-même ayant modifié les déroulements de carrière, les infirmiers diplômés d'Etat sortant en 2012 valideront le grade de licence professionnelle et étant d'emblée classés en début de carrière, en catégorie A de la fonction publique hospitalière pour ceux qui s'y dirigeront.

La saga des appellations a aussi joué son rôle de trouble-fête .Comme vu plus haut, le refus de l'appellation de «lieutenant infirmier» ou «infirmier lieutenant» a eu pour conséquence de trouver des appellations «originales», qui elles aussi se sont succédé au cours des textes officiels modificatifs, en induisant les classiques et multiples confusions entre le grade et la fonction.

L'arrivée des infirmiers étant récente, certains infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) voire de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) se sont vus occuper, par nécessité, les premiers postes en chefferie départementale SSSM aux côtés des médecinschefs : confusion facile entre leur fonction d'infirmier de chefferie, dénommée à l'époque fonction «infirmier coordonnateur» puis «infirmier principal», avec le second grade... d'infirmier principal professionnel... lequel se dénommait... infirmier chef s'il s'agissait d'un volontaire... quant au troisième grade d'infirmier chef professionnel, quel que soit sa fonction, donc pas forcément en qualité de chef (!), il trouvait son Protocole d'accord du ministère de la santé et des sports du 2 février 2010 relatif à l'intégration dans la catégorie A de la fonction publique hospitalière des infirmiers et des professions paramédicales aux diplômes reconnus dans le LMD par les universités alter-égo volontaire au grade d'infirmier major... lequel correspondait à une fonction de responsable d'infirmerie, nonobstant le grade... mais en milieu militaire!



Bref, un très bel imbroglio voulu par les textes officiels statutaires et d'habillement qui présentaient des tableaux de correspondance de grades portant une appellation différente entre professionnels et volontaires et faciles à confondre avec des appellations de fonctions.

Pour cette raison, plus récemment, la fonction d'infirmier placé auprès du médecin-chef départemental s'appelle désormais infirmier-en-chef pour ne pas être confondue avec le troisième

grade actuel d'infirmier-chef (fonctionnaire catégorie B ou volontaire) : logique dissociation grade fonction, particulièrement valable dans les services ayant peu d'antériorité.

Dans le même esprit, l'alinéa de l'arrêté relatif au grade d'infirmier major de sapeurspompiers volontaires a été abrogé et les appellations sont désormais les mêmes pour la correspondance des 3 grades de volontaires et de professionnels de catégorie B : infirmier, puis infirmier principal, enfin infirmier-chef. Puis, le 23 décembre 2006 est apparu le grade d'infirmier d'encadrement de SPP, en catégorie A.

Remarquons que dans parmi la quinzaine de professions de santé non médicales (usuellement appelées paramédicales), toutes ont choisi, et ce dans les trois fonctions publiques ainsi qu'au service de santé des armées, depuis 1995, l'appellation générique de cadre de santé, sans faire mention expressément de la profession car leur compétence managériale et de formateur est regardée comme universelle, sauf... chez les sapeurs-pompiers ayant préféré l'appellation originale supra.

2) La maison DES sapeurs-pompiers DE FRANCE est au complet, fin de la saga.

